

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE METROPOLE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
Arrondissement de Lille
Siège :
Hôtel de Lille Métropole
Communauté urbaine
1, rue du Ballon
59034 LILLE cedex

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Syndicat Mixte du SCOT
de Lille Métropole

Comité syndical du 11 avril 2011

Délibération n°10-2011

Objet : LILLE METROPOLE 2030 – Consultation Internationale sur les enjeux du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de Lille Métropole – AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES

Le lundi onze avril deux mille onze à dix-sept heures, le Comité syndical s'est réuni à l'Hôtel de Lille Métropole Communauté urbaine en salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur René VANDIERENDONCK, Vice-président.

Titulaires présents :

MM. BAERT, BAILLOT, E.BOCQUET, BOUREL, CACHEUX, CAUDRON, DEBREU, DELANNOY, J.DELEBARRE, DUBOIS, DUCROCQ, DURAND, ELEGEEST, GAUTHIER, HENNO, JANSSENS, LOOSVELT, MERTEN, MUTEZ, VANDIERENDONCK, GRAS, WOLFCARIUS, DESMAZIERES, WIBAUX, FOUTRY, MONNET, SARAZIN et RUANT.

Suppléants votants :

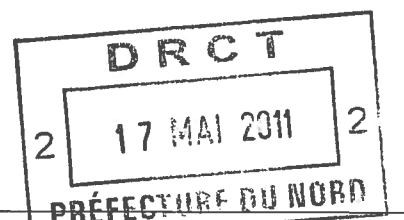
Mme RUSQUART pour Mme AUBRY, M.FREMAUX pour M.DAVOINE, M.CAUCHE pour M.DECOCQ, M.VERDONCK pour M.HAESEBROECK et M.GRUSON pour M.LEFEBVRE.

Secrétaire de séance : M. Luc FOUTRY

Convocation aux délégués du Comité syndical et affichage : 5 avril 2011

Nombre de délégués en exercice : 57

Publiée le : 19 avril 2011



Siège : Hôtel de Lille Métropole Communauté urbaine - 1 rue du Ballon - 59034 LILLE cedex
Adresse administrative : Agence de développement et d'urbanisme de Lille Métropole
299 boulevard de Leeds - 59777 EURALILLE cedex - Tél. 03.20.63.33.50 / Fax 03.20.63.73.99
Toute correspondance est à adresser au siège administratif.

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LILLE METROPOLE

Rapport de Madame la Présidente

Par délibération n°13-2010 du 6 décembre 2010, le Comité syndical a approuvé et fixé les modalités de la consultation relative aux enjeux de l'aménagement et du développement du schéma de cohérence territoriale, ainsi que le lancement de celle-ci et le recrutement d'une équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la communication et l'organisation des différentes réunions de communication et de concertation.

Par délibération n°2-2011 du 3 février 2011, nous avons inscrit au Budget primitif de 2011, à l'article 6226, une somme de 657.800,00 € permettant la rémunération des candidats qui seront retenus.

Aujourd'hui il a été procédé, dans le cadre de l'appel d'offres restreint, à l'appel à candidature.

La Commission d'appel d'offres procèdera à la sélection des candidats autorisés à remettre une étude.

Les membres du Comité syndical ont été invités à autoriser Madame la Présidente à signer les marchés à intervenir pour les études d'une part, et pour la communication d'autre part, après décision de la Commission d'appel d'offres.

Cette proposition a été adoptée à l'unanimité par les membres du Comité syndical.



Martine AUBRY
Présidente du Syndicat mixte
du SCOT de Lille Métropole